



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19 / 04 / 2024

Dossier complet le : 19 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0153

## 1 Intitulé du projet

Coeur de Ville - Construction d'un équipement socio-culturel et aménagement des espaces publics à Cavalaire-sur-Mer

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Cavalaire-sur-Mer

Raison sociale

Commune

N° SIRET

2 1 8 3 0 0 3 6 6 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Leonelli

Prénom(s)

Philippe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubriques : 39 et 41	Création d'une surface de plancher de 12 307 m <sup>2</sup> Suppression d'un parking plein air de 250 places et aménagement d'un parking souterrain de 300 places.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assise, d'une emprise de 23 840 m<sup>2</sup>, se situe au droit du complexe sportif Henry Gros, au croisement des avenues Charles de Gaulle et Pierre et Marie Curie. Le terrain est aujourd'hui occupé par une place de marché et d'un parking en plein air, aménagés autour d'un gymnase qui demeure dans le projet ainsi qu'une salle des fêtes qui sera démolie à l'achèvement du projet.

Le projet se compose ainsi de trois pôles :

- Le Cœur événementiel à vocation culturelle, bâtiment sur 4 niveaux comprenant une salle de spectacle, un cinéma, une école de musique et de danse ;
- Le Cœur de vie dédié aux services publics, bâtiment sur 3 niveaux comprenant des salles associatives, une médiathèque et des bureaux ;
- Le Cœur économique composé de 6 bâtiments de RDC à R+1 abritant des commerces et des locaux professionnels pour les activités tertiaires.

Un parking souterrain de 300 places sur 2 niveaux prendra place sous les bâtiments du Cœur événementiel et du Cœur de vie. Le projet prévoit également l'aménagement des espaces publics par la création d'une place de marché, d'espaces de jeu et sportifs, bouledromes et jardins.

#### 4.2 Objectifs du projet

La Ville de Cavalaire-sur-Mer souhaite créer un espace public de qualité pour les habitants et les visiteurs de la ville. Le projet vise à apporter des espaces culturels et économiques. Cavalaire-sur-Mer reste une ville touristique qui doit s'adresser à tous et faire face à une variation importante de sa population au cours de l'année.

Le projet est à dominante piétonne et s'organise en cinq espaces : le Cœur de vie, le Cœur événementiel, le jardin des Cultures, le Cœur économique et la Promenade du Port.

Un parking sous-terrain de 300 places sur deux niveaux sera aménagé sous les bâtiments destinés au Cœur de vie et au Cœur événementiel. Le parking souterrain assurera le remplacement des 250 places disponibles en surface en situation existante.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le Maître d'Ouvrage envisage de démarrer les travaux en mai 2025, une fois les autorisations nécessaires obtenues. Les travaux se dérouleront en deux phases. La première phase concerne la démolition des anciens vestiaires abandonnés, la création du parking souterrain et des bâtiments du Cœur événementiel et du Cœur de Vie ainsi que l'aménagement du Jardin des Cultures. En phase 1, les eaux d'exhaure du pompage pour la création du parking souterrain seront rejetées dans le réseau de collecte des eaux pluviales. La phase 1 est prévue sur 2 ans et 11 mois, de mai 2025 à avril 2028. La seconde phase du projet vise la démolition de l'ancienne salle des fêtes, la création des bâtiments encadrant le gymnase, le cours du Marché et les bâtiments du Cœur économique. La phase 2 est prévue sur 1 an et 5 mois, d'avril 2028 à septembre 2029.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site sera rythmé tout au long de l'année par les activités des commerces et du marché maintenu, par les visites de la médiathèque et du conservatoire. Le site sera animé exceptionnellement par les spectacles et les concerts qui se tiendront au Cœur Événementiel.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au sens des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0 et 2.1.5.0 de la Loi sur l'Eau.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale	23 840 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	12 307 m <sup>2</sup>
Nombre d'unités de stationnement	300 places de stationnement
Volume de rétention	1 890 m <sup>3</sup>
Volume d'eau pompé durant la phase travaux (max)	70 000 m <sup>3</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cavalaire-sur-Mer, Plan National d'Action Tortue d'Hermann (sensibilité très faible) et Léopard Ocellé (présence peu probable)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n’est pas concerné par une ZNIEFF de type 1 ou 2, les zones les plus proches sont : - ZNIEFF Marine de type 2 "Pointe de la Nasque (ou du Datier)" à 1,6 km au sud du projet ; - ZNIEFF "Corniche des Maures" à 600 m à l’ouest du projet ; - ZNIEFF "Massif des Maures" à 1 800 m à l’ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection la plus proche se situe à plus de 16 km du projet au sein de la commune de Saint-Tropez (Anciens salins de Saint-Tropez).
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cavalaire-sur-mer se situe en bord de mer Méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc National de Port-Cros se situe à plus de 200 m du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La route départementale D559 est classée en catégorie 2 pour les nuisances sonores et se situe à 160 m du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic de pollution de sols a été réalisé en janvier 2024, dans le cadre du projet par le bureau d'étude ERG environnement. Les investigations ont révélé la présence d'anomalies dans les sondages situés au niveau du futur parking souterrain. Les sols contiennent du nickel, du chrome et de fluorure. A ce stade du projet, il est envisagé d'utiliser les déblais provenant de sols pollués en tant que remblais sur le site afin de minimiser les coûts supplémentaires associés à l'évacuation des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la banque de données de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur, le périmètre de protection de captage d'eau potable le plus proche se situe à 6,9 km du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la "Corniche Varoise" (FR9301624) situé à 200 m du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet se situant à 690 m au sud de celui-ci est "La corniche des Maures".

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté sur la masse d'eau FRDG609 correspondant aux « Socle des massifs de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères ». Durant la phase de travaux concernant la création du parking souterrain, un rabattement local de la nappe est prévu. Le pompage sera implanté dans l'emprise du futur parking souterrain. Selon l'étude hydrogéologique réalisée, en supposant que les travaux aient lieu sur une période de 6 mois, un volume d'eau annuel d'environ 70 000 m <sup>3</sup> peut être attendu. Le rejet des eaux d'exhaure s'effectuera dans le réseau de collecte.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pompage aura lieu uniquement en phase travaux, aucun drainage de la nappe n'est prévu en phase d'exploitation. La mise en place d'un dispositif anti-barrage (tapis de répartition des charges) est prévu afin de réduire l'impact de l'implantation du parking souterrain sur le niveau de la nappe amont. En phase d'exploitation, le niveau de sous-sol pourra être protégé (par cuvelage au sens du DTU 14.1) et reprendre les sous-pressions en lien avec les remontées de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition du bâtiment en R+1 de la salle des fêtes et de deux bâtiments en RdC au nord-est de la parcelle qui correspondent aux anciens vestiaires abandonnés. Le projet engendrera un volume de déblais d'environ 40 000 m <sup>3</sup> , dont 37 000 m <sup>3</sup> provenant de la réalisation du parking souterrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux liés à la réalisation des travaux (béton, etc). Le volume de remblais nécessaire est estimé à environ 5 400 m <sup>3</sup> .
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade des études, la réutilisation de 1 500 m <sup>3</sup> de déblais pour la réalisation des remblais est envisagée. La faisabilité sera confirmée par le bureau géotechnique ERG, notamment au regard de la qualité des sols et leur état pollué ou non.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins en AEP du projet sont à usage domestique (3 837 l/j) et pour l'arrosage (4 750 l/j). Le besoin total est de 5,97 l/s. Le réseau principal de diamètre 110 mm déployé dans le cadre du projet répondra largement à ces besoins. Ce réseau sera maillé et raccordé sur un piquage au niveau de l'avenue de Charles de Gaulle pour alimenter le Cœur Événementiel et le Cœur de Vie, ainsi que des piquages au niveau de l'avenue Marie Curie pour alimenter le Cœur Economique et le gymnase. Les eaux usées seront envoyées directement dans le réseau des eaux usées communal.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est entrée en contact avec l'animateur du site Natura 2000 de la "Corniche Varoise" [FR9301624] pour la réalisation du formulaire Natura 2000 du projet. Un prédiagnostic écologique a aussi été réalisé par le bureau Symbiodiv en janvier 2024. L'aire d'étude est située dans un secteur déjà totalement anthropisé et n'est pas identifié en tant qu'élément des composantes des trames vertes et bleues à l'échelle locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors site Natura 2000, mais en phase travaux un rejet d'eau par abattage de nappe sera réalisé dans le périmètre FR9301624, en milieu portuaire (zone artificialisée sans enjeu écologique) Aucune détérioration d'habitats d'intérêt communautaire ne résultera de ce projet, car l'impact potentiel est lié à un rejet d'eau de nappe dont l'exutoire est situé en milieu portuaire, espace dépourvu des habitats Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne le réaménagement d'un zone urbanisée existante.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière via la route départementale 559. Le projet se situe à 160 m de la D559.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet est concerné par le risque inondation par ruissellement pluvial selon le PLU de la commune. Le projet met en place diverses mesures de résilience à ce phénomène (zones tampons, premiers planchers surélevés, modélisation pour vérifier l'absence d'impacts en amont et en aval). La commune de Cavalaire-sur-Mer est située en zone de sismicité faible, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011. Pour pallier ce phénomène, des normes de construction sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site existant comporte un parc de stationnement de 250 places. Des événements ponctuels du Coeur événementiel seront de nature à créer un afflux de visiteurs (spectacles, concerts, etc). Le parking du site de 300 places est dimensionné de manière à absorber l'afflux de personnes.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comporte une salle de spectacle, un cinéma et un conservatoire conçus afin de respecter les normes en vigueur vis-à-vis du voisinage et de ses autres usages (bureau, médiathèque, etc). La phase travaux sera à l'origine de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du projet est concernée par le bruit en provenance de la RD559. À ce stade, le niveau « Performant » de la norme NF S 31-080 a été pris en compte pour les locaux suivants : bureaux, salles de réunion et d'activité, office cuisine et circulations.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations seront causées uniquement lors de la phase de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les bâtiments et les espaces publics extérieurs resteront éclairés la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone urbanisée éclairée la nuit.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet rejettera les eaux pluviales collectées sur son emprise dans le réseau de collecte communal situé sur l'avenue Pierre et Marie Curie. Un ouvrage de rétention de 1 890 m3 est prévu afin de limiter le débit rejeté à 28 l/s.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau communal se rejette au droit du port, dans la mer Méditerranée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront envoyées directement dans le réseau des eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition de l'aire de stationnement, de la salle des fêtes, des anciens vestiaires et le terrassement pour la réalisation du parking souterrain causeront la production de déchets de construction. Les produits issus de ces opérations seront soit réutilisés dans les remblais soit évacués vers des décharges et centres de tri agréés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le but du projet est de créer un espace public à caractère culturel et économique attractif pour les habitants et les touristes. Le Coeur de Ville comporte une succession de places, cours et jardins végétalisés liant des espaces bâtis à dimension piétonne. L'architecture du projet s'inspire des villages méditerranéens par la création de bâtiments à un étage en pierre. L'aménagement du projet permettra de donner une plus-value paysagère et fonctionnelle à la commune.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modifications importantes sur les activités humaines. On retrouve avant et après le projet des aires de stationnement, un espace public festif, la place du marché et le gymnase. Néanmoins, le projet permettra d'ajouter des services sur le lieu (médiathèque, conservatoire, boulodrome, bureau associatifs, commerces).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'une étude acoustique, d'une étude sur le stationnement, d'une étude hydrogéologique, d'une étude hydraulique vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales et du risque inondation et d'un prédiagnostic faune flore. Le projet est conçu afin de répondre aux normes acoustiques en vigueur (qualité et nuisance). Le parking souterrain est dimensionné en tenant compte des besoins existants et nouveaux liés au projet. L'étude hydrogéologique a permis de dimensionner le système de pompage à mettre en place en phase travaux. L'étude hydraulique réalisée et les échanges avec la DDTM du Var ont permis de modifier le projet afin qu'il ait des impacts négatifs très faibles sur les parcelles voisines et que la vulnérabilité du projet soit réduite à un bon standard vis-à-vis de la responsabilité de la commune. Aucun impact sur la faune ou la flore n'est attendu suite aux conclusions du pré-diagnostic écologique et des échanges avec le coordinateur du site Natura 2000.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A la fin des travaux et préalablement à l'exploitation de l'établissement, les niveaux sonores diffusés feront l'objet d'une étude d'impact des nuisances sonores réalisée par le maître d'ouvrage et conformément aux dispositions du décret 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés.

Le projet est soumis à la rubrique 2.1.5.0 au titre de la loi sur l'eau au regard de la gestion des eaux pluviales. Trois ouvrages de rétention enterrés sont prévus, ainsi que de la rétention en toiture pour créer 1 890 m<sup>3</sup> de rétention. Les ouvrages sont implantés en dehors de la zone inondable par ruissellement amont qui a été caractérisée par modélisation de la pluie d'occurrence centennale.

L'impact du projet sur la nappe d'eau souterraine a été étudié par un hydrogéologue agréé. Le pompage de la nappe fera également l'objet d'une validation des services de la DDTM83 au regard des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0. Le volume total des eaux d'exhaure demeurera inférieur à 70 000 m<sup>3</sup> et sera évacué via le réseau de collecte des eaux pluviales de la commune. La pompe sera dimensionnée pour 24 m<sup>3</sup>/h, soit environ 7 l/s. Ce débit correspond à moins de 2% du débit capable de la conduite de diamètre 800mm et de débit capable 662 l/s.

Au titre des rubriques mentionnées ci-dessus, le projet est soumis à dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux principaux du projet sont liés à l'eau et seront soumis à l'avis de la DDTM du Var au travers du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 1 Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire Annexe 2 Plan de situation 1/25 000 Annexe 3 Plan des abords 1/2 000	<input type="checkbox"/>
2	Annexe 4 : présentation du projet Annexe 5 a : Plan de masse du projet Annexe 5 b : Coupe entrée du parking souterrain	<input type="checkbox"/>
3	Annexe 6 : Prédiagnostic écologique (Symbiodiv) Annexe 7 : Formulaire Natura 2000	<input type="checkbox"/>
4	Annexe 8 : Etude hydrogéologique (ERG) Annexe 9 : Etude du risque inondation et de la gestion des eaux pluviales (AquaGéoSphère)	<input type="checkbox"/>
5	Annexe 10 e et b : Etude du stationnement	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEONELLI

Prénom PHILIPPE

Qualité du signataire MAIRE

A CAVALAIRE SUR MER

Fait le 16/04/2024



A circular official stamp of the Municipality of Cavalaire-sur-Mer, Var (France). The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CAVALAIRE SUR MER' and '(VAR)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Signature du (des) demandeur(s)